



## Public visé

- ▶ Élèves de seconde, première et terminale.

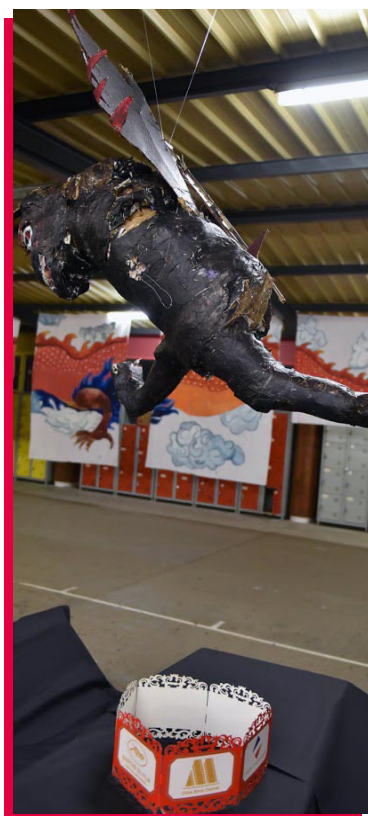


## Présentation

- ▶ L'enseignement des arts plastiques au lycée a pour objectif l'exercice d'une pratique artistique en relation étroite avec la construction d'une culture artistique.

Il s'agit d'allier action et réflexion, développement des capacités d'expression et formation culturelle, pour formuler des questionnements, proposer et concrétiser des réponses, comprendre et situer la création artistique dans une société en évolution constante.

Cet enseignement favorise l'éducation du regard et une réflexion vis-à-vis des images de notre société. Il touche à l'ensemble des domaines traditionnels : peinture, sculpture, dessin, architecture, photographie, cinéma ainsi que les nouveaux modes de production des œuvres et les nouvelles technologies.



## PROGRAMME

- En classe de seconde :  
Option facultative Arts Plastiques : Développer une pratique artistique afin de découvrir les œuvres in situ. Enseignement de 3 heures par semaine.
  
- En classe de 1ère et Terminale :  
Option de spécialité Arts plastiques pour la section littéraire L : Découvrir les champs de l'art contemporain au travers de l'architecture, de la sculpture et des œuvres en deux dimensions. Enseignement de 5h par semaine dont 2 heures de théorie et 3 heures de pratique. Epreuve coefficient 6 au baccalauréat.  
Option facultative Arts plastiques pour l'ensemble des filières : un dossier plastique est réalisé tout au long de l'année et est exposé lors d'un oral de 30 min. L'enseignement est de 3h par semaine dont 1 heure de théorie et 2 heures de pratique. Epreuve coefficient 2 au baccalauréat , seuls les points supérieurs à 10 comptent.  
L'enseignement de spécialité et l'option peuvent se cumuler pour la section littéraire.

## Débouchés/métiers

- Que les Arts plastiques soient choisis comme spécialité au baccalauréat littéraire ou comme option facultative des autres baccalauréats, cette option constitue un atout pour un projet professionnel spécialisé dans le domaine des arts : école d'Arts, d'Arts Appliqués, d'Architecture, de Photographie, d'Infographie, de Cinéma... Elle peut conduire aux métiers de l'enseignement, de la culture, de l'audiovisuel, de l'animation, de tous les métiers liés à l'Art.
  
- Les poursuites d'études peuvent être :
  - MANAA (mise à niveau en arts appliqués)
  - BTS Arts Appliqués
  - DMA (Diplôme des Métiers de l'Art)

